



# NOTE DOCUMENTAIRE

CCE 2013 - 0277

Gouvernance économique européenne :  
étapes et timing

CCE  
Conseil Central de l'Economie  
Centrale Raad voor het Bedrijfsleven  
CRB





**Note documentaire :  
Gouvernance économique européenne : étapes et timing**

**Personne de contact:  
Tasso Fachantidis  
[tasso@ccecrb.fgov.be](mailto:tasso@ccecrb.fgov.be)**

La nouvelle gouvernance économique de l'UE repose sur trois piliers:

- Un **programme économique renforcé soumis à une surveillance plus étroite**. Ce volet comprend la définition de priorités et d'objectifs communs dans le cadre de la [stratégie Europe 2020](#); des engagements supplémentaires de la part des Etats membres participant au «[pacte pour l'euro plus](#)»; une surveillance plus étroite des politiques économiques et budgétaires dans le cadre du [pacte de stabilité et de croissance et des nouveaux instruments de lutte contre les déséquilibres macroéconomiques](#); une nouvelle méthode de travail, le «**semestre européen**», permettant de débattre des priorités économiques et budgétaires à la même période chaque année.
- Les actions pour préserver la **stabilité de la zone euro**. En 2010, l'UE a réagi à la crise de la dette souveraine en créant des mécanismes temporaires de soutien pour ses États membres, qui seront remplacés en 2013 par le [mécanisme européen de stabilité](#) (MES). Les mesures de soutien proposées, qui sont élaborées en étroite collaboration avec le FMI, sont subordonnées à la mise en œuvre de programmes de réforme et de consolidation budgétaire rigoureux.
- Les mesures pour relever le **secteur financier**. Il s'agit en l'occurrence pour l'Union européenne de se doter de nouvelles règles et de mettre en place de nouvelles instances afin d'intervenir plus rapidement et de garantir une régulation et une supervision suffisantes de tous les acteurs du secteur financier. Par ailleurs, l'Union européenne a entrepris d'autres actions, en particulier en vue de garantir que les banques européennes conservent suffisamment de réserves non distribuables pour pouvoir résister à l'avenir à tout bouleversement du système financier et continuer à fonctionner et à octroyer des crédits aux ménages et aux entreprises (cfr.....).

Le semestre européen fixe les **étapes et le timing** de coordination et de validation institutionnelle des orientations européennes et nationales en matière de réformes socio-économiques et de surveillance des politiques budgétaires et des déséquilibres macro-économiques. Ce calendrier vise à ce que les arbitrages budgétaires et les plans de réformes nationaux soient conformes à la "stratégie 2020" et aux nouvelles lignes du paquet gouvernance.

## Janvier

- L'examen annuel de la croissance (**AGS**) constitue le point de départ du semestre européen. Il prévoit de surveiller simultanément les politiques budgétaires et les réformes structurelles des Etats membres. En 2012, la Commission européenne appelle l'UE et ses États membres à se concentrer sur cinq priorités : *une consolidation des finances publiques propice à la croissance, le rétablissement de l'accès au financement pour l'économie réelle, le renforcement de la croissance et de la compétitivité, la lutte contre le chômage et les retombées sociales de la crise et la modernisation de l'administration publique*. Ce document est discuté au sein des différentes formations du Conseil et au Parlement européen.
- Le Conseil des ministres, après avis de la Commission européenne, adopte ses **recommandations sur les programmes de stabilité** en janvier. Les Etats membres sont invités à informer leurs partenaires des mesures nationales importantes qu'ils adoptent en matière de politique économique et des points clés des programmes de stabilité.

- Durant ce mois, la Commission présente également son rapport établi dans le cadre du **mécanisme d'alerte**, marquant ainsi le premier jalon en matière de surveillance destinées à prévenir et à corriger les déséquilibres macroéconomiques. Il est établi sur la base d'une lecture économique d'un tableau de bord constitué de 10 indicateurs couvrant les principales sources de déséquilibres économiques. Sur base de ce tableau de bord, la Commission identifie les Etats membres dont elle pense que les développements nécessitent une analyse approfondie (in-depth review) afin de pouvoir déterminer si des déséquilibres existent effectivement ou risquent de survenir dans le futur. Seulement sur base de cette analyse approfondie, et si nécessaire, la Commission proposera de recommandations politiques pour les Etats membres visés et ceci soit sous le volet préventif soit sous le volet correctif de la procédure. Ces indicateurs pourront évoluer avec le temps.

## Février

- Le Conseil Ecofin débat et précise les orientations macro-économiques et budgétaires

## Mars

- Au **Sommet de printemps**, le Conseil européen évalue la mise en oeuvre des recommandations formulées pour chaque pays dans le cadre du semestre européen écoulé et formule des orientations pour l'année en cours.

## Avril

- Sur base des orientations du Conseil européen de printemps, les Etats membres présentent leurs stratégies budgétaires à moyen terme dans leurs **programmes de stabilité et de convergence**. Dans le même temps, ils déposent **leurs programmes nationaux de réforme**, indiquant les mesures qu'ils prendront pour renforcer leurs politiques dans des domaines tels que l'emploi, la recherche, l'énergie, l'innovation ou l'inclusion sociale. Ces deux documents doivent être transmis à la Commission européenne.

## Mai

- Tous les programmes nationaux de réformes font l'objet d'un examen par les pairs et la Commission européenne.
- La Commission rend public son **in-depth review** établi dans le cadre du dispositif de correction des déséquilibre macro-économiques. Ce document doit contribuer à évaluer les moteurs de la productivité, de la compétitivité et du développement des échanges, ainsi qu'à faire le point sur les conséquences du niveau d'endettement qui a été accumulé et l'ampleur des déséquilibres qui y sont liés dans l'Etat membre identifié.

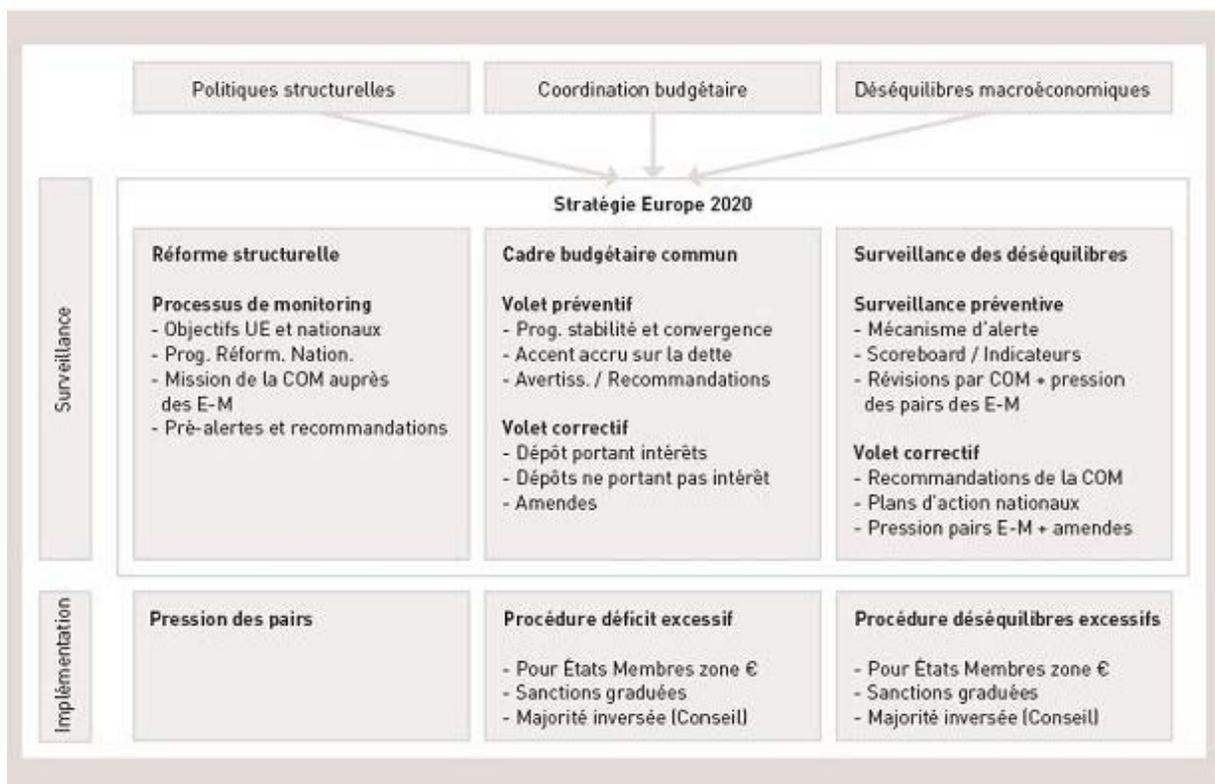
## Juin

- Sur la base de ces programmes et de l'évaluation qui en est faite la Commission ainsi que des considérations tirées des analyses approfondies, le Conseil formule des orientations spécifiques, **recommandations**, pour chaque Etat membre au mois de juin ou juillet. L'évaluation tient compte du réalisme macro-économique des programmes présentés, ou encore de savoir sur les principaux défis en termes de consolidation fiscale, de compétitivité ou bien de déséquilibres macro-économiques sont effectivement pris en compte. Ces orientations politiques sont ainsi présentées avant que les Etats membres n'aient finalisé leur projet de budget pour l'année à suivre.

**Semestre national** : mise en œuvre des décisions au niveau des Etats membres

Deux règlements actuellement en discussion, le **two packs**, introduisent des dispositions visant au renforcement du contrôle des politiques budgétaires des pays de la zone euro. Chaque année, les Etats membres sont tenus de présenter au Conseil et à la Commission, le **15 octobre** au plus tard, leur projet de budget pour l'exercice suivant. Un contrôle plus étroit s'appliquera aux Etats membres faisant l'objet d'une procédure concernant les déficits excessifs, afin de permettre à la Commission de mieux évaluer le risque de non-respect du délai imparti pour corriger le déficit excessif. Les Etats membres confrontés à de graves problèmes de stabilité financière ou bénéficiant d'une assistance budgétaire accordée à titre de précaution seraient soumis à un contrôle encore plus strict que les Etats membres faisant l'objet d'une procédure concernant les déficits excessifs.

Graphique 1 : Semestre européen : Surveillance/Gouvernance économique intégrée



Source : Commission européenne, DG ECFIN

The European Semester : Who does what and when ?

